



## LES ÉCHOS DU CE

OCTOBRE 2014

**Présents pour la CGT :** Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Jean-Noël ESPIE (Vanves), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Fernando MALVERDE (Vanves), Bruno SANSANO (Rennes), Sylvain TOCCO (Rouen). **Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

### ✓ FIN DE MANDAT

---

La réunion d'octobre était la dernière de la mandature. **Les élections ont enfin lieu ce 14 octobre, après plus de 3 ans** d'un mandat qui aurait dû initialement durer 2 ans.

3 ans et demi sans se soumettre de nouveau au suffrage des salariés, c'est long. D'autant que le CE a perdu bon nombre de ses forces vives, au gré des mutations et des départs à la retraite. Sur les 26 élus (13 titulaires, 13 suppléants) qui avaient été élus en 2011, 5 ont entre temps quitté l'instance.

**Long mandat et gros chantiers pour l'équipe sortante** qui a du mettre en place le 1<sup>er</sup> comité d'établissement du pôle Nord-Ouest sur cette gigantesque aire géographique de 28 départements.

Vos élus sortants ont appris à connaître les problématiques des autres antennes et des autres régions. Ils ont mis en place **un catalogue d'activités sociales et culturelles pour l'ensemble des salariés**, en respectant un souci d'équité et de justice sociale.

Dans le même temps, les bouleversements de l'entreprise ont été tels, que le combat s'est mené sur tous les fronts. **Vos élus CGT ont défendu la télévision régionale et ses salariés**, du CE au CCE ou au CI ORTF.

Mais les combats restent nombreux, les difficultés à venir s'annoncent toujours plus fortes à France Télévisions et **la CGT entend continuer à se battre pour vous et à vos côtés dans cette instance.**

## ✓ EXPERTISE DES COMPTES 2013 ET DU BUDGET 2014

---

Le cabinet SECAFI a rendu son rapport sur la **mission d'expertise comptable** qui lui avait été confiée par les élus.

Dans les grandes lignes, **entre 2013 et 2014, le budget du pôle Nord-Ouest a baissé de 3,6M d'euros**. Un plan d'économies largement anticipé dès l'année 2013, où la baisse très importante du nombre d'ETP (**-34 ETP**) s'est faite **sur le dos des non permanents** et a entraîné mécaniquement une baisse de la masse salariale.

En 2014, l'effectif reste le même (825 ETP prévus en fin d'année), du fait de l'avance prise en 2013, mais les dotations budgétaires continuent à baisser et les ressources publicitaires régionales sont en chute libre.

**Les perspectives pour 2015 sont pires**. SECAFI note une augmentation de 10% de la masse salariale, liée d'une part à la mise en place de l'accord collectif (effet prix) et d'autre part au retard de prises de congés et à l'augmentation des récup (effet volume). Rien que l'effet prix, c'est une augmentation de 6% de la masse salariale l'an prochain.

Au niveau national, l'expert estime que **le dépassement pourrait atteindre la somme colossale de 50 à 60 M d'euros**, non financés, puisque l'entreprise a provisionné seulement 40 M pour l'accord collectif.

Côté ressources en 2015, les **recettes publicitaires** attendues risquent d'être en recul de plus de 20 M par rapport à ce qui était prévu dans l'avenant au COM (contrat d'objectifs et de moyens entre France Télévisions et l'Etat) et les **recettes publiques** subissent une diminution de 80 M de la dotation de l'Etat (censée compenser la suppression de la publicité après 20h). Cette baisse ne sera pas compensée par l'augmentation annoncée de la redevance (+3 euros, soit environ 75 M) qui n'a d'ailleurs pas encore été validée par le parlement.

Quant à la **pub en région après 20h**, elle est officiellement censée se mettre en place le 20 octobre, mais on ne sait plus où en est le dossier, depuis que FO en a fait l'annonce publiquement par communiqué, ce qui a déclenché une levée de bouclier du secteur. Si elle voit tout de même le jour, la direction estime cette ressource, dans le meilleur des cas, à 10M d'euros en année pleine.

Bref, devons-nous **encore faire des économies**, alors que les pôles ont déjà le plus contribué aux économies (5M d'euros d'économies de masse salariale entre 2010 et 2013, quand la masse salariale du Siège, elle, augmentait de 3M) et qu'ils sont désormais à l'os ? Va-t-on vers un nouveau plan de suppressions d'emplois ? Ou bien, va-t-on voir France Télévisions abandonner certaines activités ou entités ?

**Les élus CGT n'ont de cesse de dénoncer le sous-financement** et l'asphyxie de notre entreprise, qui touche en premier lieu les opérationnels en région. Ils continueront à se battre pour **défendre un service public fort et exemplaire**.

## ✓ **RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/ HOMMES DANS LE POLE**

---

Les élus ont donné un **avis négatif** au rapport présenté par la direction, sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en 2013 ([voir ici](#)).

Certes, la féminisation du pôle a légèrement progressé depuis 2012 – on comptait en 2013, **42,8% de femmes** – mais on est en deçà du taux de féminisation global de France Télévisions (43,7%) et encore bien loin de la parité.

Les **déséquilibres** sont plus affirmés chez les journalistes (seulement 37% de femmes) ou chez les techniciens (31%) et plus on monte dans la hiérarchie (8% de femmes rédactrices en chef ; 0% de cadres à l'antenne ou aux moyens généraux). A l'inverse, les fonctions support sont à 82% féminines et on atteint même les 100% à la communication ou dans les services artistiques (services météo/bandes-annonces).

**Côté rémunérations, il reste de fortes disparités au détriment des femmes**, même si les promotions ont été globalement équilibrées en 2013 (à telle enseigne que la direction annonce une enveloppe spécifique « égalité HF » en 2014).

Les **différences sont particulièrement criantes pour les salaires brut « maxi »**, où l'on peut observer des différences atteignant 5000 euros annuels chez les grands reporters, voire 9000 euros chez les cadres PTA, les rédacteurs en chef adjoints et jusqu'à 10 000 euros chez les journalistes rédacteurs, où les salaires médians sont également plus faibles.

L'accord de 2014 sur l'égalité professionnelle prévoit un certain nombre d'actions de rééquilibrage pour plus de mixité, mais la direction n'a pas été en mesure de détailler concrètement les mesures mises en œuvre dans le pôle et les objectifs chiffrés à atteindre dans les 3 ans de la durée de l'accord.

## ✓ **FORMATION PROFESSIONNELLE**

---

Le bilan de la formation au 30 juin n'est pas bon. **Budgets en diminution**, dégradation de la qualité des formations, etc.

Pour exemple, une direction dithyrambique sur le nouveau module d'**e-learning** du droit de l'image (rebaptisé « digital learning ») : 45 minutes seul face à son ordi (et face à Hervé Brusini qui anime « virtuellement » ce module conçu par Micropole Institut, une boîte extérieure spécialisée dans le e-learning), contre 2 jours de « présentiel » auparavant. La direction jure ses grands dieux que les 2 formations continueront de

cohabiter... En attendant, pour pouvoir faire le présentiel il faudra d'abord avoir fait le module (sur lequel on pourra se faire planifier !). Cette condition sine qua non permet à la direction de ne pas budgéter de formations « droit de l'image » en présentiel pour 2015. Ou comment **régler les problèmes budgétaires sur le dos de la formation...**

Très étonnant, le faible taux de départs en stage pour le domaine « gestion d'entreprise » : seulement 13% par rapport au prévisionnel, alors même que c'est le secteur qui a du faire face au **déploiement de PapyRHus** et à la mise en œuvre des nouvelles règles sur le temps de travail.

Pourtant en première ligne, les « assistantes » des fonctions support, ont jugé leur formation rapide, incomplète alors que dans le même temps les **efforts étaient concentrés sur les IRH...** Cherchez l'erreur.

Quant aux orientations pour 2015, il s'agit d'une déclaration qui ressemble plus à de la communication sur l'entreprise idéale qu'à un véritable cadrage de la formation. Les élus ont donc rendu un **avis négatif** ([voir ici](#)).

**Les élus CGT tiennent à remercier particulièrement Jean-Noël Espié**, qui ne se représente pas. Ils saluent son engagement et son travail au sein de la commission Emploi-Formation dont il était président, ainsi que pour le travail effectué sur la trésorerie des activités sociales de l'antenne d'Ile-de-France.

## ✓ **CONTRATS D'ALTERNANCE**

---

**Les élus défendent le principe de la formation en alternance** (apprentissage, périodes de professionnalisation). C'est la raison pour laquelle, tout en critiquant la manière dont l'alternance est mise en œuvre dans le pôle, ils ont choisi de s'abstenir les années passées, en incitant la direction à mettre en œuvre diverses améliorations : engagement des tuteurs autour d'une charte de bonnes pratiques et d'objectifs qualitatifs, mise en place du cahier de suivi de l'alternant (pourtant obligatoire), ouverture du dispositif à des bénéficiaires des minimas sociaux, comme le prévoit la loi, rappel du but poursuivi par ces contrats : permettre aux alternants d'obtenir une qualification et non pas les utiliser comme de la main d'œuvre pas chère.

Force est de constater qu'**en 3 ans, il n'y a pas eu beaucoup de progrès**. Un certain nombre de dysfonctionnements majeurs persiste, comme le fait qu'une alternante JRI ait pour tuteur un rédacteur en chef et pas un professionnel de la caméra et se retrouve ainsi utilisée pour boucher les trous de planification à la cellule web...

En conséquence, les élus ont donné un **avis négatif** au bilan des contrats d'alternance ([voir ici](#)).

## ✓ **RENOUVELLEMENT DE LA REGIE D'ORLEANS**

---

Le chef de centre adjoint de l'antenne du Centre est venu présenter le projet – en cours de déploiement – de renouvellement de la régie d'Orléans.

Depuis juillet, **les travaux de bâtiments sont terminés**, il ne reste plus qu'à installer les équipements, mais ça a pris du retard, car le Siège a imposé une modification des procédures d'appels d'offres. Ils sont en cours, **les équipements devraient être installés à partir de février**, les formations devraient avoir lieu en avril et mai pour une mise à l'antenne prévue fin mai.

La nouvelle régie sera la **première régie véritablement HD** du réseau de France 3.

La direction affirme que le projet actuel ne prévoit **pas de dispositif d'automatisation**, comme cela avait été annoncé initialement et que ce nouvel équipement sera exploité dans les mêmes conditions, en termes d'effectifs, que l'actuelle régie qui datait de l'an 2000.

## ✓ **DEPLOIEMENT D'UNE REGIE FLY A VANVES**

---

Après le démantèlement du CCR (car de captation régionale) de Vanves par la direction, il ne reste donc que deux CCR sur le pôle : celui de Normandie et celui de l'Ouest. La politique du réseau de France 3 est de ne pas moderniser ou renouveler ces équipements dans l'optique d'un passage à la HD, la direction a donc cessé d'y faire des investissements et les laisse mourir progressivement.

C'est pourquoi la direction compte désormais **développer des moyens de captation « low cost »** (selon ses propres termes), beaucoup plus « légers », beaucoup moins chers et surtout moins professionnels ; d'où l'apparition de la régie fly (affublée du sobriquet de régie smart) pour l'Antenne de Vanves.

Selon la direction, la mise en service de ce nouvel outil ne nécessite **pas de plan de formation**. A charge, pour chaque utilisateur de se former tout seul « pendant les moments libres » – puis en doublure – dans une folle ambiance de M.J.C...

Et en plus, il suffit – à l'en croire – d'un claquement de doigts pour utiliser l'outil : il faudrait une heure pour mettre en place un JT délocalisé (installation technique), avec un effectif composé uniquement du personnel de régie présent le jour J. Pas de machino pour manipuler les lourdes flight-cases. Tout juste évoque-t-on un possible régisseur. On peut donc imaginer des décisions de délocaliser le JT en début d'après-midi, sous prétexte d'être « réactifs », sans considération pour les conditions de travail du personnel technique ou pour sa vie personnelle.

La direction ne s'étend pas autrement sur les temps de préparation, la coordination, les temps de transport – exponentiels en Ile-de-France – et on ne parle pas des repérages (là encore la direction mentionne le régisseur), la procédure d'installation du plateau, lumière, décors...

Bref, ce nouvel outil suscite le débat. Compte tenu du déficit d'informations, **le CHSCT d'Ile-de-France a demandé une expertise**, afin de donner un avis et des préconisations argumentées. Un prétexte – ou effet d'aubaine, au choix – que saisit la direction pour justifier l'absence de PAE et autres opérations spéciales sur l'antenne francilienne.

Alors qu'un certain nombre de questionnements ont été formulés par les élus (manutention des flight-cases dont certaines atteignent les 120 kg, conditions d'exploitation de l'outil, plan de charge, impact sur l'emploi et les conditions de travail, risques sur la santé des salariés, dégradation de la qualité de l'antenne), la direction leur renvoie la responsabilité du blocage.

Dans la mesure où Vanves devrait ouvrir la voie au déploiement d'autres régies fly dans les régions, **il est important de bien cadrer l'utilisation de l'outil**.

Les élus CGT et SNJ du CE ont adopté une motion commune ([voir ici](#)). La CFDT n'a pas souhaité prendre part au vote ou s'est abstenue.

## ✓ **PRISE DE CONGES**

---

Interrogés sur la possibilité pour les salariés de reporter une partie des congés sur le début de 2015, la direction répond que ce n'est pas prévu, mais reconnaît cependant qu'**une mesure dérogatoire est à l'étude**, dès lors que les jours seraient déjà planifiés sur janvier.

## ✓ **FERMETURE DE LA CANTINE DE MALAKOFF POUR TRAVAUX**

---

Concernant France 3 Paris-Ile-de-France, la cantine de France Ô à Malakoff doit fermer trois mois pour des travaux. La direction a informé les élus qu'elle mettait en place, pendant cette période, des **tickets restaurants** d'une valeur faciale de 7 euros (dont 60%, soit 4,20 à la charge de l'entreprise).

Les salariés de Vanves se verront automatiquement attribuer **un ticket par jour ouvré** (environ 20), sauf s'ils demandent à ne pas en avoir. Leur contribution sera imputée sur leur fiche de paie.

Pour les salariés qui partent en mission et bénéficient donc des repas correspondant, des régularisations seront faites sur les mois suivants.

## ✓ CI ORTF

---

En même temps que le CE, vendredi 10 octobre se terminait à Lalinde (Dordogne) **l'Assemblée générale des CE constituant le CI ORTF**. Cette assemblée se réunit tous les quatre ans pour proposer les **grands axes de travail et de développement** du CI ORTF, que le Bureau des élus doit ensuite mettre en œuvre.

L'Assemblée s'est réunie à un moment particulier puisque le Bureau actuel, composé d'élus CFDT-CGC-UNSA vient de succéder au mois d'avril dernier à un bureau CGT-FO en place depuis neuf ans. Deux faits saillants à retenir :

- **L'absence des employeurs** qui sont partie prenante du CI ORTF et sont toujours venus jusqu'alors pour entendre les conclusions des travaux des Assemblées générales successives et répondre aux questions. Cette absence marque leur **désintérêt croissant pour les activités sociales**. (Voir ici la résolution de l'AG).

- Les représentants CGT, contributeurs actifs dans les commissions ont voté favorablement pour toutes les orientations proposées par l'assemblée. Cependant ils n'ont pas entendu ni perçu au cours des quatre jours de travaux la formulation d'un **projet structurant pour les années à venir**.

Seule a été affirmée la **suspension des travaux d'amélioration et de rénovation du centre de Lalinde** – propriété du CI ORTF – entamés depuis 2007 et plébiscités par les vacanciers, qui devaient permettre de construire en 2015 un bâtiment neuf pour la restauration.

Des travaux pour la construction de **nouveaux bungalows à Cargèse** devraient, ou pas, être décidés en fonction des pourparlers avec le propriétaire du site à propos de la durée du prochain bail en 2018 (quatre millions et demi d'euros ont déjà été investis sur ce site dont le CI ORTF est seulement locataire).

Une **remise en état du centre de Sérignan** a été évoquée, fait étonnant puisque ce site fermé depuis 14 ans, dont le CI ORTF est copropriétaire avec TF1 (qui n'est plus adhérent au CI ORTF) est mis en vente car en très mauvais état et hors normes légales pour accueillir un centre de vacances.

Par ailleurs, les représentants CGT ont rappelé au nouveau bureau la nécessité de **respecter les instances représentatives du personnel internes au CI ORTF** (CE et CHSCT) qui viennent depuis cet été de saisir l'inspection du travail et la médecine du travail pour des problèmes de réorganisation. (Voir ici la déclaration de clôture des élus CGT).

✓ **A VENIR**

---

**Les élections professionnelles ont lieu le 14 octobre.** Si nécessaire il y aura un second tour le 28 octobre.

Les nouveaux élus se réuniront ensuite pour **un CE constitutif**, afin de désigner le Secrétaire et le bureau.

**CE du mois de novembre** (avec la nouvelle équipe) : 21 novembre.





## **Avis relatif à la situation comparée Femmes / Hommes du pôle Nord-Ouest 2013**

Conformément au rapport rendu par la commission de l'égalité professionnelle, les élus du CE France 3 Nord-Ouest notent que sur le papier plusieurs indicateurs sont favorables à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur le pôle Nord-Ouest : effort poursuivi dans la formation, embauches, volonté d'aller vers davantage de mixité, mesures salariales, même s'il reste encore de forts déséquilibres.

Cependant, et les élus le dénoncent, la réalité du terrain lors de récentes embauches vient contredire ces principes affirmés.

Dans le même esprit, les élus déplorent le défaut d'information sur les politiques mises en œuvre concrètement sur le pôle en termes de résorption des inégalités professionnelles : absence de présentation dans les antennes de l'accord France Télévisions en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes, absence d'analyse des entretiens individuels, impossibilité de vérifier les salaires à l'embauche, refus de la direction de fournir les documents complémentaires, susceptibles de donner aux élus une vision globale sur les salaires (nuages de points).

De plus, le rapport est présenté sans la moindre préconisation ni mise en perspective, se contentant de renvoyer à l'accord France Télévisions. C'est très insuffisant. Les élus ont besoin de connaître notamment les objectifs de mixité par catégorie professionnelle et le calendrier d'atteinte de ces objectifs.

En conséquence, les élus du CE France 3 Nord-Ouest donnent un avis négatif au rapport sur la situation comparée entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2013.

**Adopté à l'unanimité.  
CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

Rennes, le 10 octobre 2014



## **Avis sur les orientations du plan de formation 2015 de France Télévisions**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest sont amenés à se prononcer sur les orientations de la formation pour 2015.

Or le document qui est soumis à leur avis est une note de cadrage, très large et pleine de beaux principes, qui ressemble surtout à un affichage programmatique à destination de l'extérieur.

Les élus rappellent que la formation professionnelle est un investissement pour l'entreprise. Ils réaffirment leur attachement aux possibilités d'évolutions professionnelles et de reconversion via la formation. Elles doivent faire l'objet d'un véritable accompagnement des salariés.

La réalité de la situation, ce sont des budgets en baisse, auxquels s'ajoutent la dégradation de la qualité de certaines formations, les difficultés d'accompagnements individuels, l'absence de stratégie claire sur le numérique, le flou autour des nouvelles technologies.

En conséquence, les élus du CE France 3 Nord-Ouest donnent un avis négatif aux orientations de la formation pour 2015.

**Adopté à l'unanimité.  
CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

Rennes, le 10 octobre 2014



## **Avis sur les conditions de mise en œuvre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation au sein de France 3 Nord-Ouest**

Depuis plusieurs années, dans leurs avis, les élus du CE France 3 Nord-Ouest demandent que le tutorat fasse l'objet de la signature d'une charte et d'engagements sur des objectifs. Tel n'est toujours pas le cas.

Ils rappellent que le cahier de suivi de l'alternant est obligatoire. Il n'est aujourd'hui en œuvre qu'au bon vouloir de tel ou tel tuteur.

Ils déplorent la persistance, chaque année, de cas qui posent problème. Ils réfutent la possibilité pour un rédacteur en chef d'être le tuteur d'un alternant JRI.

Ils rappellent par ailleurs, une nouvelle fois, que la loi prévoit que les bénéficiaires de minima sociaux puissent avoir accès aux contrats de professionnalisation. Ce n'est toujours pas le cas dans le pôle Nord-Ouest.

Pourtant, les élus tiennent à rappeler leur intérêt pour la formation en alternance mais réaffirment que le dispositif vise à former et donner un diplôme aux alternants, pas à les utiliser comme une main d'œuvre moins chère.

Vu les trop faibles progrès dans ce domaine, les élus ne s'abstiendront pas une nouvelle fois mais donnent un avis négatif sur le bilan des conditions de mise en œuvre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation au sein de France 3 Nord-Ouest.

**Adopté à l'unanimité.  
CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

Rennes, le 10 octobre 2014



## **Motion sur la régie fly de l'antenne d'Ile-de-France**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest prennent acte des réserves formulées par le CHSCT d'Ile-de-France et de sa demande d'expertise.

Ils notent que la mise en place de cet outil s'est accompagnée d'un déficit global d'information des élus et des salariés et qu'elle a suscité de vives craintes.

Ils enjoignent à la direction de répondre très rapidement aux réserves formulées par les élus afin de lever les blocages.

Ils seront attentifs à ce que la direction respecte les préconisations et conditions d'exploitation mises en avant par le CHSCT et les utilisateurs, à l'occasion du déploiement de ce nouvel outil, si possible avant la fin de l'année.

Aujourd'hui, la direction prend prétexte de l'expertise demandée par le CHSCT pour justifier l'absence de PAE, qu'on doit plutôt chercher dans une absence de volonté politique.

Etonnamment, la direction a une lecture du droit à géométrie variable, puisque dans une situation analogue, elle ne s'est pas privée d'exploiter le KA-SAT malgré l'expertise en cours.

Ils réaffirment qu'ils sont favorables à l'introduction des nouvelles technologies, dès lors qu'elles contribuent à améliorer la qualité de l'antenne et n'entraînent pas une menace sur l'emploi et les conditions de travail.

Ils réaffirment qu'il est indispensable que l'antenne puisse disposer d'équipements modernes et professionnels lui permettant de fabriquer des programmes de qualité et de faire face aux développements futurs, tout en impliquant les personnels techniques dans le numérique, projet majeur de France Télévisions.

**Adopté par 9 voix.**

1 abstention.

3 élus de la CFDT n'ont pas pris part au vote  
et lu une déclaration alternative.

Rennes, le 10 octobre 2014

**Assemblée Générale des CE du CI ORTF**  
**réunie au Centre patrimoine de Lalinde**  
**7 – 10 octobre 2014**

**Résolution des participants sur l'absence des employeurs**

Les participants de l'Assemblée Générale des CE du CI ORTF, réunis à Lalinde du 7 au 10 octobre 2014, ont été informés tardivement et alors que les débats avaient déjà commencé, de l'absence de toute représentation des employeurs à cette réunion.

Cette absence historique sans précédent, dans un contexte difficile pour l'ensemble des salariés des entreprises révèle pour les élus un mépris pour l'Instance CI ORTF, et au-delà le désintérêt affiché par les employeurs pour les Activités Sociales.

Le règlement intérieur du CI ORTF prévoit la participation de ces représentants lors de la séance de clôture afin qu'ils entendent d'une part la résolution générale élaborée par l'AG des CE, et d'autre part, qu'ils répondent aux questions des participants.

Depuis plusieurs années déjà, les élus du CI ORTF constatent un désintérêt croissant de la part des employeurs pour l'Institution et un délitement dans leur implication et leur responsabilité dans le Comité Interentreprises.

Les participants à l'AG des CE demandent que cette information soit communiquée largement dans toutes les instances, afin que les employeurs assument leurs responsabilités vis-à-vis du CI ORTF.

**Adopté à l'unanimité des présents**  
**Lalinde, 10 octobre 2014**

## **Déclaration de clôture de la CGT**

### **AG des CE du CI ORTF**

Lalinde – 10 octobre 2014

En ouverture de cette AG la CGT a réaffirmé fortement son attachement à l'institution et comme elle l'avait annoncé, elle s'est fortement impliquée dans les travaux des commissions.

Par leur absence à cette AG les employeurs marquent une fois de plus leur mépris et leur désintérêt vis à vis de l'institution, des activités sociales du CI ORTF et des salariés. L'avenir du CI ORTF et de ses personnels doit plus que jamais être porté et défendu par le bureau, l'ensemble des élus et des OS.

Dans la continuité de son action au sein du bureau durant les 9 dernières années, la CGT a formulé dans chacune des commissions des propositions constructives dans le but d'améliorer le fonctionnement et de pérenniser l'institution. Pour ces raisons, la CGT a adopté la résolution générale de l'AG.

Néanmoins, nous attendions de cette AG un exposé du projet politique du nouveau bureau. Or, durant nos travaux, nous n'avons perçu aucune stratégie de développement de l'institution.

Alors que le bureau du CI ORTF suspend le projet de développement du centre de Lalinde, initié en 2007, la CGT déplore qu'aucun projet alternatif sur les centres du patrimoine ne soit clairement défini en dehors des travaux d'entretien et de l'application de la loi handicap. De plus, il ne faut pas oublier que tout retard de mise en œuvre d'un projet a un coût financier et humain.

La CGT s'inquiète des propos évoquant la remise à flot du centre de Sérignan, fermé depuis 14 ans et dont la plénière a pourtant voté la vente.

Si l'idée d'un plan quinquennal d'investissements peut être intéressante pour le développement du CI ORTF, il reste à en définir les objectifs, les priorités et les moyens et aussi à en débattre en toute transparence.

Les atermoiements du bureau du CI ORTF sur les modifications du règlement intérieur et notamment sur l'élargissement puis la suspension du comité exécutif nous interrogent sur les véritables intentions qui les motivent.

Par ailleurs, si des évolutions de l'organisation du CI ORTF peuvent être utiles à son bon fonctionnement, encore faut-il qu'elles soient justifiées et expliquées aux intéressés. La CGT restera vigilante quant au respect du dialogue social et des instances représentatives au sein du CI ORTF.

Les élus CGT remercient les personnels pour la qualité de leur accueil et leur investissement au quotidien au service de l'institution et des salariés de nos entreprises.

**Lalinde, 10 octobre 2014**